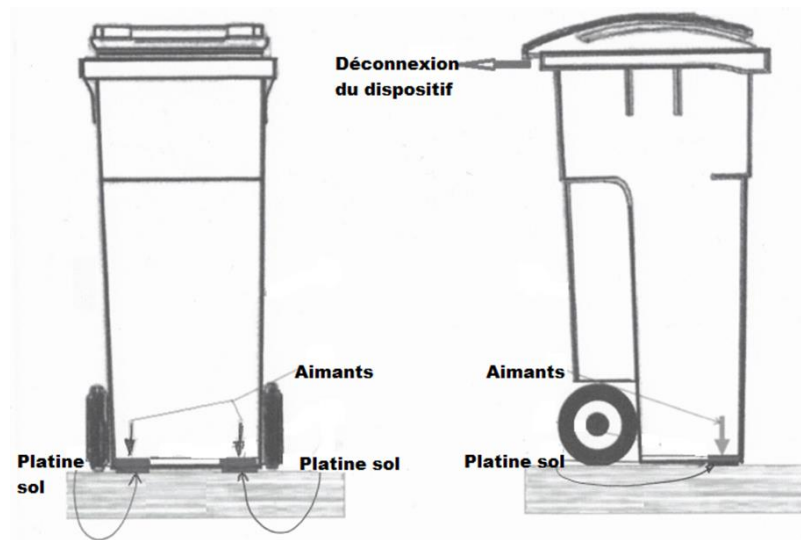




## Demande d'autorisation d'installation du dispositif Magnet Bac sur le domaine public



MagnetBac transforme tout type bac poubelle deux roues en y ajoutant un dispositif d'ancrage magnétique préservant ainsi le bac poubelle de tout basculement et par conséquent de dispersion de débris dans l'environnement.

Ce dispositif permet un ancrage des bacs sur le domaine public. Il Garantit un maintien en position verticale en résistant aux intempéries (vent tempêtes) mais également aux tentatives de basculement par les animaux par exemple.

Une fois la collecte réalisée, le bac est rangé à son emplacement privé, il ne reste alors sur le domaine public que la platine métallique. Cette dernière très discrète ne représente aucun risque pour les piétons et usagers des voies publiques.



## Demande d'autorisation d'installation du dispositif Magnet Bac sur le domaine public

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal/Ville \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Téléphone mobile \_\_\_\_\_

Adresse de courrier \_\_\_\_\_

A l'attention de Monsieur le Maire de la ville de \_\_\_\_\_

Je sollicite par la présente l'autorisation d'installer le dispositif MagnetBac sur le Domaine Public devant mon habitation.

La pose dans le sol sera à plus de 1 m de tout affleurant, elle se fera à l'aide d'un système Vis Cheville de longueur inférieure à 10 cm et de diamètre inférieur à 2 cm.

L'article R554-1 du Code de l'Environnement exempte **La pose dans le sol à plus de 1 m de tout affleurant, de clous, chevilles, vis de fixation, de longueur inférieure à 10 cm et de diamètre inférieur à 2 cm** de la procédure DT-DICT Chapitre 1.1.3 p 6 du fascicule 1 du Guide Technique d'application de la réglementation des travaux à proximité des réseaux.

Accord

Refus

